



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2020

Conseillers Présents :

Mr DUCLOS Jean-Michel, Mme COMMUNAL Nicole, Mr GRANDIERE Patrick, Mme MICHAUX Isabelle, Mr GAUTIER Christian, Mme FIDON Anne-Cécile, Mr BARON Yannick, Mr PALIERNE Yves, Mr BURET Benoît, Mme CIVET Sonia, Mr HOCHART Ludovic, Mr THOMEROT Jérôme, Mme LEGENTILHOMME Léa, Mme LE HECHO Catherine, Mr EVIN Anthony, Mme FATIEN Elodie.

Conseillers excusés: Mme RETAILLEAU Danielle, Mme DAVID Jacqueline.

Conseillers absents : Mr BOURGIN André.

Mme RETAILLEAU Danielle a donné pouvoir à Mme CIVET Sonia.

Mme DAVID Jacqueline a donnée pouvoir à Mme COMMUNAL Nicole.

Secrétaire de Séance : Mr BURET Benoît

Ouverture de la séance à 20H10

.....

DELIBERATIONS :

SUJETS / PROPOSITIONS	DECISIONS
Approbation du compte rendu du 04 AOUT 2020	Le Conseil Municipal approuve le compte rendu du 04 AOUT 2020
<u>Tarifs locations Espace Herminette 2022:</u> Monsieur le Maire expose que les réservations 2020 sont reportées partiellement sur 2021 et 2022 en raison de la situation sanitaire. Dans ce contexte il propose qu'aucune modification tarifaire soit faite pour 2022.	Acceptation du Conseil Municipal (Tarifs annexés)
<u>Tarifs locations Salle des Elections-Rivelaine-Omnisports 2022:</u> Monsieur le Maire expose que les réservations 2020 sont reportées partiellement sur 2021 et 2022 en raison de la situation sanitaire. Dans ce contexte il propose qu'aucune modification tarifaire soit faite pour 2022	Acceptation du Conseil Municipal (Tarifs annexés)

SUJETS / PROPOSITIONS	DECISIONS
<p><u>Commissions de contrôle des listes électorales :</u> Monsieur le Maire expose que suite aux élections municipales il convient de renouveler les commissions de contrôle des listes électorales dont le rôle est d'examiner les recours administratifs préalables obligatoires formés concernés contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation du maire et de contrôler la régularité de la liste électorale avant chaque scrutin ou, en l'absence de scrutin, au moins une fois par an. Notre commune comptant + de 1000 habitants la commission de contrôle est composée de 5 conseillers municipaux (3 de la liste majoritaire et 2 de la seconde liste) qui ne peuvent être ni le maire, ni un adjoint titulaire d'une délégation.</p>	<p>Le Conseil Municipal approuve la liste qui sera transmise au Préfet : Pour la liste majoritaire : Mr BURET Benoît Mme CIVET Sonia Mr BARON Yannick</p> <p>Pour la seconde liste : Mr EVIN Anthony Mme FATIEN Elodie</p>
<p><u>Mise à disposition de personnel communal :</u> Mr Le Maire expose que le CCAS fait l'objet d'une réorganisation suite à une fin de contrat au 31 décembre 2020. Afin de palier aux absences éventuelles, congés, nécessités de service Mr le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention de mise à disposition de personnel communal au profit du CCAS.</p>	<p>Acceptation du Conseil Municipal Contre : 0 Abstentions : 3 Pour : 15</p>
<p><u>Subvention exceptionnelle :</u> L'Association départementale de Loire-Atlantique ACPG-CATM-OPEX de Rougé sollicite une subvention exceptionnelle afin de l'achat d'un nouveau drapeau. Mr Le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention de 250€.</p>	<p>Acceptation du Conseil Municipal</p>
<p><u>Remboursement de frais :</u> Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le remboursement des frais engagés par Mme FIDON Anne-Cécile, Adjointe, pour l'achat d'une carte de connexion internet pour le centre de loisirs (40€) ainsi que du pain pour la cantine le 1^{er} jour de la rentrée (9€60)</p>	<p>Acceptation du Conseil Municipal (Mme FIDON Anne-Cécile concernée par la délibération ne participe pas au vote)</p>
<p><u>Formation des élus :</u> Un certain nombre d'organisme propose des formations aux élus. En ce début de mandat et pour le dernier semestre 2020 Mr Le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter le financement, par la Collectivités de formations (hors repas) pour 3 adjoints pour un montant de 630€.</p>	<p>Acceptation du Conseil Municipal</p>
<p><u>Modification du régime indemnitaire des élus :</u> Suite au nouvel arrêté de délégation de fonction et de signature établi à Mme FIDON Anne-Cécile et à son investissement au sein de la Collectivité, Mr Le Maire demande que le Conseil approuve le changement de régime indemnitaire de base ainsi que la majoration de 15% dans le respect de l'enveloppe indemnitaire.</p>	<p>Acceptation du Conseil Municipal Contre : 0 Abstentions : 3 Pour : 15 (tableau annexé)</p>

DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DE POUVOIRS :

- ⇒ Renonciation au droit de préemption urbain :
 - 2020 008- 14 rue des hirondelles parcelle B1531
 - 2020 009- 9 et 11 rue du hait beauvais parcelles B1263 et B2119
- ⇒ Achat d'un lave-vaisselle pour la cantine pour un montant de 10 785,48 euros
- ⇒ Règlement facture au Cabinet Antigone Avocat de 960 euros dans le cadre de la procédure De Croze De Clesmes pour la rédaction des dernières conclusions. Mr Le Maire indique qu'entre 2017 et ce jour la Collectivité a réglé en honoraires d'avocats la somme de 20 268 euros pour les différents dossiers de contentieux.
- ⇒ Face au constat ci-dessus Mr Le Maire a signé un contrat avec SVP pour un montant mensuel HT de 432 euros. (Ce contrat avait déjà été souscrit par la Municipalité entre 2015 et 2018). SVP est un groupe de conseil et d'accompagnement pour les collectivités et les établissements publics qui intervient sur tous les domaines (marchés publics, ressources humaines, état civil, finances et fiscalité, urbanisme et immobilier,...). Ce contrat va apporter à la Municipalité un accompagnement opérationnel par des experts avec des délais rapides, une base de données et de documentations à jour et alimentée au quotidien, des conseils avant de lancer des projets, des vérifications juridiques....
- ⇒ Arrêté modificatif de la délégation de fonction et de signatures de Mme FIDON Anne-Cécile lui attribuant la délégation de gestion du personnel en complément de celles attribuées le 16 juin 2020.

POINT DE SITUATION SANITAIRE :

Mme FIDON Anne-Cécile indique que la Loire-Atlantique, par décret du Premier Ministre du 13 septembre 2020, a été en zone de « circulation active du virus ».

Sur la commune de Rougé il a été décidé :

- D'annuler toutes les locations à l'Espace Herminette jusqu'au 31/12/2020
- Les assemblées générales ou réunions professionnelles seront autorisés à la Salle de la Rivelaine (effectifs <15 personnes) et à la petite salle de l'Espace Herminette (effectifs > 15 personnes) dans le respect du protocole sanitaire (port du masque, respect de la distanciation, règle du « 1 siège sur 2 »)
- Aménager les plannings d'utilisation de la salle Omnisports afin de limiter au plus les brassages de personnes et d'adapter le ménage nécessaire.
- Aménager l'Espace Arc-En-Ciel avec des entrées distinctes pour l'accueil périscolaire et les associations.

Ces mesures seront adaptées en fonction des recommandations gouvernementales et préfectorales.

Un cas d'infection à la COVID-19 (adulte) à l'école St-Joseph a été signalé. La personne positive a été placée à l'isolement à domicile. Les mesures ont été prises au sein de l'établissement pour limiter les risques de transmission. Les différentes autorités compétentes ont été averties. A ce jour aucun enfant, ni autre adulte n'est identifié comme cas contact par l'ARS.

COMMISSION ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE :

La première réunion de la commission environnement – cadre de vie a eu lieu le 01 septembre 2020. Mme MICHAUX Isabelle a été élue vice-présidente et fait un point sur la réunion : il s'agissait de préparer la visite du département le 23/09/2020 sollicité dans le cadre du concours « villes et villages fleuris ». Un circuit de visite a été élaboré.

COMMISSION TRAVAUX :

La première réunion de la commission travaux a eu lieu le 08 septembre 2020.

Mr GRANDIERE Patrick a été élu vice-président et fait un point sur la commission :

3 thèmes principaux ont été abordés :

- Lotissement des Cohardières : livraison prévue début 2021 / travail sur l'aménagement et les travaux de voirie
- Lotissement Du Grand Domaine : travail de préparation de la seconde tranche
- Travaux de voirie 2020 : la priorité sera donnée aux travaux retenus en 2019 non finalisés

POLE SANTE :

Mr Le Maire souhaite intervenir sur le projet Pôle Santé – Petite Enfance.

Le projet engagé par l'ancienne municipalité a pris du retard suite à la crise sanitaire, au dépôt d'un permis modificatif et à des demandes de raccordement non effectuées.

A ce jour le permis de construire a été accepté.

Pendant l'instruction administrative du dossier, Le Bureau Municipal a souhaité prendre le temps de consulter l'intégralité du dossier et de revoir le projet dans sa globalité et son optimisation sur du long terme.

La première chose est le pôle petite enfance : la commune est riche de bâtiments et l'Espace Arc-En-Ciel, dédié à l'accueil périscolaire et au relais d'assistantes maternelles, est un point névralgique. En effet il est idéalement situé entre les deux écoles et à proximité de la cantine.

Nous souhaitons donc conserver ce pôle tout en aménageant la rue de la croix-barbot afin qu'il y ait plus de fluidité et de sécurité.

Pour ce faire lors d'un prochain conseil nous statuerons sur le changement de statut du pôle petite enfance prévu en pôle médical.

D'autre part nous avons repris contact avec la Société Pragma qui avait été mandatée en mai 2019 pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la viabilisation et l'aménagement du pôle ex-terrena. Suite à leurs études d'avant-projet la municipalité n'a pas donné suite au contrat engagé et a fait appel à d'autres intervenants.

Nous avons rencontré l'intervenant principal en charge du dossier et lui avons exposé notre volonté de bâtir un pôle médical mais en valorisant l'espace et en anticipant sur des projets futurs.

Il a donc été décidé de reprendre le contrat signé et de travailler sur un permis d'aménager permettant de faire 4 lots pouvant accueillir des médecins, des infirmières, des professionnels paramédicaux et ouvrant des opportunités futures.

Nous aurons donc une réunion avec Pragma et les différents concessionnaires publics d'ici la fin du mois.

Suite à une interrogation de l'opposition Mr Le Maire confirme qu'avec l'établissement de ce nouveau permis d'aménager nous ne percevrons pas les subventions accordées pour le pôle petite enfance. Mais en développant un site dédié à la santé, cohérent avec un travail partagé et concerté des différents acteurs de la santé on pourra prétendre à d'autres catégories de subventions. Dès qu'on aura plus de visibilité nous organiserons une réunion avec les professionnels concernés.

REPAS DES AINES :

Compte tenu du contexte sanitaire le repas des aînés 2020 est reporté.

Le CCAS et la Commune réfléchissent à une alternative.

OPASS :

Mme COMMUNAL Nicole indique que la réunion initiale n'a pu avoir lieu car le quorum n'était pas atteint, une nouvelle date a été fixée au 12/10/2020.

Elle informe qu'à l'occasion de la semaine bleue une marche est organisée le 07 octobre à Mouais à 10h30

COMMISSION CULTURE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

- Bilan des Intercalées : assez positif 3588 participants, le projet devrait être reconduit l'année prochaine. Mr PALIERNE Yves précise que la communauté de communes devra accentuer la communication afin d'optimiser la fréquentation.
- Projet Culturel de Territoire en élaboration sur la communauté de communes mais qui nécessitera une réelle implication des participants de la commission culture

Mr PALIERNE Yves indique qu'il a à cœur de soutenir le commerce et l'artisanat local et qu'il a demandé à l'agence ZOAN de nous présenter un projet en utilisant les 2 « squelettes » de panneaux aux entrées de Rougé afin de promouvoir ce secteur.

⇒ Les commissions COMMUNICATION et VIE ASSOCIATIVE se réuniront le 06 octobre prochain à 18h00

SITC (Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs) :

- La réunion d'installation du comité syndical a eu lieu le 27/08/2020 : Mr CROSSOUARD Sébastien (Maire du Grand Auverné) a été élu Président, Mme BOULAY Isabelle (Adjointe à la Mairie de Saffré) et Mr BEAUDOIN Jean-Noël (Adjoint à la Mairie d'Erbray) ont été élus vice-présidents.
- La prochaine réunion est prévue le 24/09/2020

SYDELA :

- La réunion du collège électoral du secteur Chateaubriant-Derval s'est tenu le 09/09/2020 : Mr DAVID Dominique (Maire de Derval) et Mr GEFFRAY Dominique (Elu de Fercé) ont été élus respectivement 1^{ers} et 2^{ème} délégués titulaires.

GESTION DES DECHETS :

Suite à l'expérimentation de la collecte des ordures ménagères 1 semaine sur 2 dont fait partie Rougé, Mme MICHAUX précise que la volonté de la communauté de communes est d'uniformiser le type et le rythme de collectes.

Compte rendu affiché le 25/09/2020, Le Maire, M.Jean-Michel DUCLOS

ANNEXES

ESPACE HERMINETTE : TARIFS DE LOCATION 2022

	<i>COMMUNE</i>			<i>HORS COMMUNE</i>		
	Petite salle (193 m ²)	Grande salle (345 m ²)	2 salles (538 m ²)	Petite salle	Grande salle	2 salles
Associations (1) Familles...	185 €	295 €	480 €	310 €	426 €	736 €
Loto, théâtre...	153 €	264 €	417 €	162 €	292 €	454 €
Vin d'honneur	90 €	/	/	120 €	/	/
Scène extérieure	79 €					
Accueil	79 €					
Cuisine	162 €			185 €		

(1) Les associations locales utilisant la salle sans les cuisines, les mardis, mercredis ou jeudis bénéficient d'une réduction de 50 % des tarifs fixés par le conseil municipal, l'utilisation de la cuisine étant facturée à plein tarif.

RIVELAINE – ELECTIONS-OMNISPORTS : TARIFS DE LOCATION 2022

ANNÉE	SALLE DE LA RIVELAINE	SALLE DES ELECTIONS
2021	35,00 €	35,00 €

⇒ Cette location ne peut concerner que des particuliers, et uniquement pour des vins d'honneur.

ANNÉE	LOCATION JOURNALIERE	LOCATION A L'ANNEE
2021	32,00 €	263,00 €

⇒ Ces locations concernent les locations faites par les associations extérieures.

INDEMNITES ELUS

Nom et Prénom	Fonction	Indemnité de base (*)	Avec majoration (15%)	Montant brut mensuel au 15/09/2020
M. DUCLOS Jean-Michel	Maire	42,85%	49,28%	1 916,70 €
Mme COMMUNAL Nicole	1er adjoint	15,20%	17,48%	679,87 €
M. GRANDIERE Patrick	2ème adjoint	15,20%	17,48%	679,87 €
Mme MICHAUX Isabelle	3ème adjoint	15,20%	17,48%	679,87 €
M. GAUTIER Christian	4ème adjoint	15,20%	17,48%	679,87 €
Mme FIDON Anne-Cécile	5ème adjoint	31,75%	36,51%	1 420,02 €
M. PALIERNE Yves	conseiller délégué	15,20%	17,48%	679,87 €

(*) de l'indice brut terminal de rémunération de la fonction publique territoriale, soit au 15/09/2020, l'indice 1027.